

### PHOTO DU PRODUIT



### NOM DU PRODUIT

Smellaway – Nettoyant anti-odeur pour canalisations

### CODE

BH0220

### CODE UFI

5PU6-N87Y-200V-FTNF

### FORMAT

300 ml

### INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS



### OPÉRATEUR COMMERCIAL

Distributed by Brilhome for Chogan Group S.p.A.– Registered Office: via A. Olivetti, 24 - 00131 Rome (RM) Headquarters: via A. Riccheo, 7 - 76121 Barletta (BT) – ITALY www.chogangroupspa.com

### DESCRIPTION

Smellaway est un nettoyant pour canalisations spécifiquement formulé avec des agents biologiques et des substances anti-odeurs. Utilisé régulièrement, c'est le remède idéal pour éliminer les mauvaises odeurs et les résidus de toutes les canalisations et tuyauteries, en les gardant libres et propres à tout moment. Caractérisé par des spores qui s'activent au contact de la saleté et la consomment, il empêche la formation d'occlusions sans nuire à la flore et à la faune. En plus d'éliminer les causes profondes des mauvaises odeurs, le produit laisse un parfum agréable et frais après utilisation

### PYRAMIDE OLFACTIVE

/

## **MODE D'EMPLOI**

Traitement intensif: pour éliminer les odeurs tenaces, verser la moitié du produit ou tout le contenu de la bouteille. Laisser agir pendant au moins 15 à 30 minutes sans eau courante. Si nécessaire, répéter l'opération le lendemain. Traitement hebdomadaire d'entretien et de prévention : verser environ 100 ml de produit dans les canalisations concernées, de préférence en fin de soirée, et laisser agir toute la nuit pour un résultat optimal.

## **AVERTISSEMENTS**

Éviter le rejet dans l'environnement.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Notes. Lire le mode d'emploi et respecter les avertissements. Aucune responsabilité ne peut être attribuée au fournisseur pour les résultats obtenus et/ou tout dommage aux biens ou aux personnes résultant directement ou indirectement d'une utilisation inappropriée ou non conforme, car la méthode d'application échappe à son contrôle et/ou à sa vérification. Vérifier toujours l'intégrité du produit et son applicabilité au cas spécifique, sous réserve de tests préalables.